Docusign Envelope ID: 73B0A46F-2731-89AE-8194-9456D587143F

A L'AUBE DES JARDINS
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 Bis Route de Thennelières Belley
10410 VILLECHETIF
939 858 643 RCS TROYES
Ci-après la « Société »

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux-mille-vingt-six,
Le quatorze septembre,
A 08 heures,

Monsieur Mathieu MONTENON,

Associé Unique de la société A L'AUBE DES JARDINS,

A pris la décision suivante relative au changement de la date de clôture de l'exercice social et à la modification corrélative de l'article 24 des statuts.

DÉCISION UNIQUE

Monsieur Mathieu MONTENON, Associé Unique, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 15 mois et sera clos le 31 décembre 2026.

L'Associé Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 24 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 24 - EXERCICE SOCIAL

"Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre."

Le second paragraphe est supprimé.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Mathieu MONTENON

Copie certifiée
conforme

